

**CONSETEMENTS EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ
(PROVINCE DE QUÉBEC)**

ATTENDU QUE la Caution peut, de temps à autre, requérir des renseignements sur les personnes soussignées (ci-après appelées les «Soussignés»), afin de constituer un dossier sur ceux-ci, dont l'objet est de conserver des renseignements personnels et de vérifier de temps à autre, tant au moment de la souscription de Cautionnements, qu'au cours de leur existence ou à l'occasion de réclamations, leur solvabilité, leur lieu de résidence ou la localisation de leurs biens;

EN CONSÉQUENCE, LES SOUSSIGNÉS CONSENTENT SPÉCIFIQUEMENT À CE QUE:

1. la Caution constitue un dossier sur ceux-ci, pour les objets mentionnés au préambule, afin d'y consigner les renseignements recueillis à ces fins;
2. la Caution recueille les renseignements précités auprès de tiers notamment les agents de renseignements personnels (bureaux de crédit), banques, institutions financières, bénéficiaires de Cautionnements et comptables possédant de tels renseignements;
3. la Caution utilise et échange avec des tiers les renseignements contenus dans leur dossier, lorsqu'ils seront nécessaires pour obtenir d'autres renseignements auprès de tiers, afin de compléter ceux déjà contenus dans leur dossier;
4. des tiers, notamment les agents de renseignements personnels (bureaux de crédit), banques, institutions financières, bénéficiaires de Cautionnements et comptables possédant de tels renseignements, communiquent à la Caution tout renseignement relatif à leur solvabilité, leur lieu de résidence ou la localisation de leurs biens, tant au moment de la souscription, de l'existence de Cautionnements, qu'à l'occasion de réclamations et tant que la Caution aura une responsabilité quelconque en vertu des Cautionnements.

LES SOUSSIGNÉS RECONNAISSENT DE PLUS QUE:

5. ils ont été informés de l'objet du dossier qu'a constitué ou que pourrait constituer la Caution sur eux-mêmes ainsi que de l'utilisation qui sera faite de ces renseignements et reconnaissent que cet objet est sérieux et légitime et que ces utilisations sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution de Cautionnements;
6. toute personne aux départements de souscription ou de réclamations de la Caution pourra utiliser les renseignements précités aux fins indiquées ci-dessus;
7. la Caution les a informés de l'endroit où sera détenu leur dossier, à savoir à tout bureau de la Caution ainsi que de leurs droits d'accès et de rectification à l'égard de ce dossier;
8. l'utilisation et la communication des renseignements contenus dans leur dossier constitué par la Caution pourra se poursuivre tant que la Caution aura une responsabilité quelconque potentielle en vertu des Cautionnements qu'elle aura émis.

LES GARANTS À TITRE PERSONNEL SIGNENT CI-DESSOUS, CE JOUR DE LES SOUSSIGNÉS RECONNAISSENT AVOIR REÇU COPIE DE LA PRÉSENTE CONVENTION, L'AVOIR LUE AVEC SOIN ET QU'IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE ENTENTE QUI POURRAIT RÉDUIRE OU MODIFIER LES OBLIGATIONS Y CONTENUES.

LES GARANTS À TITRE PERSONNEL SIGNENT CI-DESSOUS

Nom du client :	
TÉMOIN :	CLIENT OU GARANT À TITRE PERSONNEL
Nom en caractères d'imprimerie :	Nom en caractères d'imprimerie :
Signature :	Signature :
Adresse :	Adresse :
Date :	Date :

Initials